



DECLARATION UNSA SJ
CTSJ 12/09/2018

Monsieur le Directeur,

Plusieurs projets d'arrêtés nous sont présentés à ce CTSJ et l'UNSA SJ se félicite de voir avancer plusieurs revendications qu'elle porte depuis la réforme de 2015.

En effet :

- plusieurs postes fonctionnels de DSGJ supplémentaires sont proposés dont un HeB bis et deux HeA supplémentaires, n'en déplaise à ceux qui annonçaient la baisse du nombre de hors hiérarchie!!!
- l'augmentation du pourcentage du contingentement du nombre de greffiers principaux à l'échelon spécial qui va passer de 5 à 10%,
- 150 emplois supplémentaires de greffiers fonctionnels en 2019...

Ces trois points ne doivent cependant pas cacher les problèmes si nombreux dans notre direction.

L'UNSA en soulignera deux qui sont sous les feux de l'actualité :

1) Le premier concerne le TGI de Cayenne où Madame la Ministre (et vous également) s'est déplacée la semaine dernière!

Cependant les annonces qui ont été faites ne sont pas satisfaisantes en l'état et l'urgence pour rétablir la salubrité et la sécurité dans cette juridiction est toujours de mise!

2) Le second concerne Créteil, sixième TGI de France. Cet établissement est dangereux pour les personnels qui y ont travaillé et ceux actuellement en poste.

En effet, avant-hier, j'ai saisi **à nouveau** la Garde des Sceaux n'ayant pas de réponse à mon courrier du 11 juin dernier. Je l'interpellais sur la nécessité absolue d'inscrire la totalité du coût des travaux à prévoir pour le désamiantage de ce tribunal, dans le projet de loi de programmation budgétaire de la Justice.

La situation est devenue très préoccupante. Il est d'une importance capitale qu'une solution immédiate soit trouvée pour faire cesser les risques de contamination à l'amiante.

Un collègue du Conseil Général, mis à disposition du TGI pendant de nombreuses années est invalide à 70% du fait d'une maladie professionnelle reconnue, due à l'amiante.

En juillet dernier, une magistrate est décédée des suites d'un mésothéliome pleural malin, maladie exclusivement due elle aussi à l'exposition à l'amiante.

Ses enfants ont d'ailleurs provoqué une conférence de presse avant-hier pour alerter les services du Ministère aidé en cela par l'Association des victimes de l'amiante et l'entente syndicale dont l'UNSa SJ est partie prenante.

Le Ministère ne peut attendre d'autres décès pour agir!

Les risques sanitaires encourus par les collègues sont réels. Certes les tests réalisés révèlent une densité de fibres d'amiante inférieure à la norme maximale autorisée. Mais ces relevés ont été effectués à des périodes sans public et sans audience, ce qui fausse considérablement les résultats qui pourraient être obtenus en pleine activité au sein de ce TGI. Une seule fibre dans l'air est suffisante pour déclencher un cancer 15, 20 ou 40 ans plus tard !

Depuis 2009, les travaux prévus sont sans cesse repoussés (en raison de leur coût nous dit-on mais nous ne sommes pas dupes) cela n'a que trop duré.

Les personnels, ainsi que les agents des services extérieurs (police, gendarmerie, avocats, interprètes, journalistes, experts...etc) qui travaillent au sein de cette juridiction ne sont pas informés des risques qu'ils encourent. Ils ne connaissent pas non plus le suivi médical que le Ministère doit mettre en place pour toutes les personnes qui sont et qui ont été exposées à ce danger.

Ces deux obligations légales ne sont pas respectées, vous devez agir maintenant, et pas uniquement en annonçant des travaux qui vont s'étaler sur les 4 ou 5 ans qui viennent...

Des solutions d'urgence sont à trouver, c'est une question de vie ou de mort!

Les élus de l'UNSa Services Judiciaires